Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_047-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime)

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_047 DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION PARCELLE BE 24 AUPRÈS DES CONSORTS HERVE-GUILLEMOIS

(Rapporteur : DU MOTTAY Éric)

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,*

***VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1 relatif à l'acquisition à l'amiable par achat,*

***VU** le code civil,*

***VU** l'accord reçu des vendeurs sur l'offre d'achat présentée par la Commune de Saint-Grégoire,*

***CONSIDÉRANT** la volonté de la Commune de se porter acquéreur de la parcelle BE 24 appartenant aux consorts HERVE-GUILLEMOIS,*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 17 juin 2026.*

Chers collègues,

Dans le cadre du projet d'urbanisation de la ZAC du Bout du Monde, les consorts HERVE-GUILLEMOIS nous ont informés de leur intention de céder leur propriété cadastrée section BE numéro 24 située au lieu-dit Mongizon à Saint-Grégoire, dont le détail parcellaire est le suivant :

Références cadastrales	Zonage PLUi	Contenance cadastrale

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_047-DE

BE 24	2 AU	0ha 64a 65ca

Il est convenu d'acquérir la parcelle BE 24 au prix de 29 016€ net vendeur, ventilé comme suit :

Nature de l'indemnité		**Montant**
Indemnité principale	6465 x 2,40€ le m²	15 516 €
Indemnité accessoire (arbres identifiés sur le site)	30 x 450€	13 500 €
	TOTAL	**29 016 €**

Étant précisé que les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BE numéro 24 au prix de 29 016€ auprès des consorts HERVE-GUILLEMOIS ;

2°/ DIT que la vente sera établie sous forme d'acte authentique notarié et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

3°/ AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

4/ DE PRÉCISER que lesdites acquisitions, une fois effectives, seront mentionnées dans le bilan des acquisitions acté par délibération et annexé au compte financier unique et ce, conformément à l'article L. 2241-1 susvisé.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
MOREL Christian